



GARDEZ LES PIEDS AU SOL, MÊME EN HAUTEUR

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
dangerconstruction.ca

CNESST

GARDEZ LES PIEDS AU SOL, MÊME EN HAUTEUR

Près de 700 chutes surviennent chaque année sur les chantiers de construction. Travailler sur une surface offrant un plancher stable et sécuritaire est l'un des moyens de les prévenir.

LES PLATEFORMES ÉLÉVATRICES

L'utilisation d'une plateforme élévatrice est l'une des façons de protéger adéquatement le travailleur contre le risque de chute. Ces appareils sont munis d'un garde-corps et procurent un plancher de travail de dimension suffisante.

Pose de revêtement extérieur, pose de gouttières, travaux de maçonnerie ; la plupart des travaux en hauteur peuvent s'effectuer avec cet appareil. Il faut choisir la plateforme appropriée en fonction de la tâche à accomplir.



Avantages de choisir une plateforme élévatrice

Le travailleur :

- est protégé contre le risque de chute dès qu'il quitte le sol ;
- peut effectuer son travail dans une position plus confortable et moins contraignante que dans une échelle, par exemple ;
- a une plus grande flexibilité d'accès à des endroits restreints.

L'employeur, en offrant au travailleur un plancher de travail stable muni d'une protection collective contre les chutes :

- s'assure que les méthodes et techniques utilisées par ses travailleurs sont sécuritaires ;
- s'assure d'une meilleure organisation du travail.

Pour en savoir plus sur la prévention des chutes de hauteur et l'utilisation de la plateforme élévatrice, visitez le dangerconstruction.ca



50%

DC100-1747 (2016-06)